COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VENDREDI 12 JUIN 2020 TENUE À LA SALLE DE LA GRENETTE DE LAPALISSE

* Membres à voix délibérative :

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. RABOUTOT
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT - Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE: M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme PÉRICHON. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE (pouvoir du titulaire M. POTHIER)
 Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. BARTOIS (pouvoir du titulaire M. GAUD)

Excusé:

- M. ROUSSILHE (Commune de LAPALISSE), pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- * Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. VALERO PETELET
- Commune de SERVILLY : M. SAULNIER

Absents:

- M. CAILLAULT (Commune de BERT)
- M. BILLAUD (Commune de DROITURIER)

Le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 25 Février 2020 est approuvé à l'unanimité.

1/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- de conclure un avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux du siège de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse portant prolongation de la durée de location jusqu'à l'installation des services dans les locaux du 1er étage de la Mairie de Lapalisse,
- de remettre un abonnement à Lugan CHALBOS d'une durée de 1 an au FABLAB du Pays de Lapalisse en récompense de son investissement lors de son stage du 28 janvier au 22 février,
- de fixer des tarifs pour l'embouteillage d'octobre 2020 devenue caduque puisque l'événement est reporté en 2021,
- d'allouer une aide à l'immobilier d'entreprises complémentaire à Mme Sabine CROUZIER pour la réalisation de travaux complémentaires urgents et imprévus suite à la reprise de l'épicerie du Breuil de 2 066 € avec un cofinancement du département de 4 131 €.
 - de compléter la grille tarifaire du FABLAB par la création de visières,
- de conclure un avenant N°2 au marché de travaux relatifs à la rénovation du Moulin de la Ville de Lapalisse, pour le lot N°2 – VRD, conclu avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour un montant de 12 089,50 € HT,
- de compléter la délibération du Conseil du 10 Octobre 2019 pour la signature du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) avec la société HERACLIDE Promotion pour la réalisation d'une résidence d'accueil de personnes à mobilité réduite précisant que le bail pourra être signé avec toute société du groupe HERACLIDE se substituant à Héraclide Promotion,
- d'actualiser des prix de vente pour les produits proposés à l'Office du Tourisme (en TTC) : Frais d'envoi de DVD: 500g: 4,19 € et 1kg: 6,11 € / Visite guidée (groupe pour CDT Allier): 3,60 € / Visite guidée (produits touristiques) : 3,50 € / Tote bag à 6 € / Gourde à 15 € / Parapluie à 15 € / T shirt « Vintage » 12,50 €,
- de conclure un avenant N°1 au marché de travaux relatifs à la rénovation du Moulin de la Ville de Lapalisse, pour le lot N°7 – Serrurerie, conclu avec l'entreprise ALU FR pour un montant de 4 910,21 € HT.,
- d'actualiser des prix de vente pour les produits proposés à l'Office du Tourisme : Vente de billets pour Le Pal : 1 jour adulte daté : 26 € / 1 jour enfant daté : 23 € / 1 jour adulte : 30 € / 1 jour enfant : 27 € / 2 jours adulte : 46 € / 2 jours enfant : 42 €,
- de louer un espace dans le TELECENTRE à l'Association AMAP les vendredis de 17h30 à 19h30 : 5 € par distribution,
 - de créer des tarifs complémentaires pour les campings :
 - Nettoyage spécifique COVID 19 : couettes : 14 € / Nettoyage oreillers : 5 €
 - Camping de Bert Mobile-homes : caution de 150 € TTC,
 - Camping de Bert supplément pour chiens sous certaines conditions :1,50 € TTC par jour et 50 € TTC de caution.

- de modifier, pour la piscine communautaire de Bert, le Règlement intérieur, le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS), et création d'un protocole sanitaire en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19,
- de fixer un tarif de déstockage des T-shirts Yaka'y à 5 € l'unité ; ces t-shirts sont proposés à la vente à l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE ».

2/ TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS.

À l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et de 2 postes d'adjoints administratifs polyvalents à temps complet (accueils, informatique, fablab, médiathèque) à compter du 1er Juin 2020,
 - création d'un poste de technicien principal de 1ère classe au 1er septembre 2020,
- renouvellement du contrat de mission de l'agent chargé de développement économique, à 17h15 hebdomadaires, du 1er juillet 2020 au 30 Avril 2021.
 - au 1er septembre :
- Création de 3 postes à temps complet : adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe,
- Création de 4 postes d'adjoints techniques à temps non complet (23h/s, 15,50h/s, 21h/s et 22h/s) et un poste d'adjoint d'animation à 13h/s, pour la restauration scolaire, l'accompagnement des enfants pendant la pause méridienne, les services périscolaires et l'entretien des locaux.
 - suppression du poste de technicien principal de 2ème classe au 1er juillet 2020

3/ RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – COMPLÉMENT.

En complément de la délibération prise le 10 Décembre 2019, et suite à la parution du décret N°182 du 27 Février 2020, le Conseil fixe, à l'unanimité, les plafonds de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour les cadres d'emplois des Ingénieurs – Techniciens – Conseillers des APS – Éducateurs de Jeunes Enfants et Auxiliaires de Puériculture.

4/ INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'URGENCE SANITAIRE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19.

Monsieur le Président remercie les agents pour leur engagement pendant la crise sanitaire, et pour la mise en œuvre du plan de continuité d'activité. À l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés, qui ont connu un surcroît de travail inhabituel ou qui ont travaillé dans des conditions de sécurité renforcées, parfois en dehors de leurs horaires habituels, pendant l'état d'urgence sanitaire.

Cette prime sera versée au mois de Juillet.

5/ ENFANCE JEUNESSE ET MICRO-CRÈCHES COMMUNAUTAIRES - MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'ensemble des règlements de fonctionnement du Service Enfance Jeunesse (Restaurant Scolaire, Accueil de loisirs Périscolaire « Garderie Matin et Soir », Mercredi Récré, ALSH Vacances) pour l'année scolaire 2020 – 2021.

À l'unanimité également, l'assemblée délibérante, pour répondre à plusieurs demandes de parents, décide d'accepter le Chèque Emploi Service Universel (CESU) comme moyen de paiement pour les enfants de moins de 6 ans dans les services suivants : Micro-crèches, garderie maternelle, mercredi récréation et ALSH vacances scolaires, à compter du 1er Septembre 2020.

6/ CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) — VALIDATION DE LA CONVENTION DE TRAVAUX AVEC LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du contrat, le Conseil, après avoir débattu sur les conditions d'intervention dans les propriétés, valide à l'unanimité la convention de travaux à prendre avec les propriétaires privés. Il sera nécessaire, dans le cadre des actions à mener, de veiller à communiquer bien en amont avec les personnes concernées.

7/ TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES - TAUX 2020.

Conformément à l'avis favorable rendu par la Commission des Finances, l'assemblée approuve à l'unanimité les taux annuels fournis par le SICTOM SUD ALLIER. Ces taux connaissent une hausse essentiellement en raison de l'effondrement des prix de rachat (ferraille, plastiques...) et la baisse des recettes en déchetterie.

Le produit demandé par le SICTOM SUD ALLLIER pour le territoire communautaire s'élève à 1 107 168 €.

8/ TAXES DIRECTES LOCALES - FIXATION DES TAUX 2020.

L'assemblée délibérante, conformément à l'avis rendu par la Commission des Finances, décide à l'unanimité de maintenir les taux de fiscalité à leur niveau actuel ; concernant le taux de la taxe d'habitation, ce dernier est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019 (12,68 %), du fait de la réforme de la fiscalité locale.

<u>9/ TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISCINE DE LAPALISSE - EMPRUNT - CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT</u> BANCAIRE.

Le Conseil décide à l'unanimité, conformément à l'avis émis par la Commission des Finances, de retenir l'offre proposée par la BANQUE DES TERRITOIRES, au taux de 0,52 %, pour réaliser un emprunt de 600 000 €, sur 15 ans pour financer les travaux de réhabilitation de la piscine de Lapalisse.

10/ INTRAMUROS.

La Communauté de Communes, à l'unanimité, décide de s'engager avec l'application mobile INTRAMUROS pour informer les administrés. Ainsi, toutes les communes du territoire pourront communiquer par ce biais, les associations pourront promouvoir aussi leurs actions, les administrés pourront signaler à leur commune les désordres relevés, ce qui permettra une plus grande réactivité pour chacun. Une campagne de promotion de cet outil sera lancée prochainement.

11/ IMPULSIONS - SOUTIEN.

Par 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme WALRAET – Saint-Christophe), le Conseil Communautaire décide d'apporter un soutien financier à la coopérative d'activités IMPULSIONS, domiciliée à l'espace économique télécentre. Cette coopérative accompagne 7 porteurs de projets locaux.

13/ DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AUX BUDGETS.

Les virements de crédits suivants sont votés à l'unanimité par le Conseil Communautaire :

BUDGET GENERAL:

- Abondement de 100 € pour l'aménagement des bureaux au 1^{er} étage du TELECENTRE, pris sur les équipements TIC,
- Création d'un programme spécifique COVID 19 pour permettre à la Communauté de Communes Pays de Lapalsse de conventionner avec la Région AURA pour abonder le fonds « REGION UNIE » à hauteur de 2 € / habitant pour l'aide au Tourisme Hôtellerie et restauration d'une part, et pour l'aide aux micro-entreprises et associations. 17 388 € seront affectés à ce programme et prélevés sur les subventions d'équipement aux personnes de droit privé.

BUDGET MOULIN DE LA VILLE DE LAPALISSE :

- Modification d'imputation comptable de 1 500 € pour régulariser l'achat du bâtiment à la Commune de LAPALISSE et régler les frais de notaire.

BUDGET ZAE PRES DE LA GRANDE ROUTE:

- Rajout de 1 000 € en dépenses et en recettes pour l'intégration à l'article 2315 des frais d'insertion publicitaire payés à l'article 2033, lorsque les travaux de réfection du parking du centre routier seront en cours de réalisation.

14/ QUESTIONS DIVERSES.

A / Soutien aux entreprises du territoire dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19.

Depuis le début de la crise, le confinement et les règles sanitaires engendrées laissent présager de grandes difficultés pour bon nombre d'entreprises du territoire. Les EPCI de l'Allier et le Conseil Départemental ont souhaité s'unir à la Région afin de pouvoir proposer des aides aux entreprises qui n'ont pas pu bénéficier du Fonds de Solidarité mis en place par l'État.

Le Fonds Région Unie est présenté au Conseil Communautaire qui approuve l'aide qui pourra être apportée aux entreprises du territoire :

- Aide N°1 Tourisme Hôtellerie Restauration : les micro-entreprises et très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés, immatriculées, à jour de leurs cotisations fiscales, connaissant une perte de chiffre d'affaire supérieur à 20 % pourront prétendre à une subvention de 500 € à 5 000 € pour le remboursement du capital de leurs emprunts.
- Aide N°2 Micro entreprises et Associations: les entreprises de moins de 10 salariés, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros seront éligibles à une avance remboursable de 3 000 € à 20 000 € pour les besoins en trésorerie et leur plan de relance. La durée de remboursement de cette aide sera étalée sur 5 ans avec un différé d'amortissement de 24 mois maximum.

La Communauté de Communes a également décidé d'exonérer les Restaurants, dont elle est propriétaire, des loyers du mois de mars au mois de mai.

Un différé de loyer a été accordé aux organismes qui en ont fait la demande, les conditions de rattrapage restent à définir.

Pour le secteur du tourisme, une exonération de Cotisation Foncière des Entreprises est à l'étude, les conditions n'étant pas clairement définies à ce jour. Des simulations seront demandées aux services fiscaux.

B / Loi Engagement et Proximité - Informations.

Quelques incidences de cette loi sur le fonctionnement des collectivités sont présentées en séance – cf document joint non exhaustif.

C / Calendrier prévisionnel 2020 des bureaux, conférences des Maires et Conseils Communautaires.

Le calendrier est communiqué aux membres de l'assemblée délibérante et est joint à la présente note.

D/ Inauguration du centre logistique frigorifique de Lapalisse - Date.

Le Conseil est informé que l'inauguration du centre logistique frigorifique de Lapalisse est programmée le 26 Septembre 2020 à 10H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H55.

Fait à Lapalisse, le 17 Juin 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

> J. de CHABANNES, Président de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »